



Félicitations à nos gagnants de la saison 2024-25 soit :

Mme Blouin du 292 André Ouimet
Mme Richard du 2159 Louis-Joseph Rodrigue
Mme Côté Jacques du 691 René-Lévesque

RÉSERVEZ TÔT ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER !

Déneigement Marc-Olivier Lacroix inc. est fier d'offrir à ses clients la possibilité de GAGNER **1 des 3 contrats de déneigement résidentiel GRATUIT***. Le tout en nous retournant une copie du contrat dûment signée, accompagnée de votre paiement soit par carte de crédit en ligne, virement interac ou des chèques postdatés avant le **10 octobre 2025** (conserver l'autre copie pour vos dossier)

DÉTAILS DU CONCOURS

Renouvelez ou adhérez avant le **10 octobre 2025** votre service de déneigement et courez la chance de gagner le coût relié au service de déneigement d'une entrée résidentielle (simple ou double) pour la saison 2025-2026.

TIRAGE : 3 CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

- Le tirage aura lieu le samedi 11 octobre 2025 entre 10h et 14h chez Déneigement Marc-Olivier Lacroix inc. au 825 Rang Saint-Antoine, Laval, Qc, H7R 6E8 .
- Les gagnants seront contactés par téléphone le jour du tirage

***CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :**

- S'adresse uniquement aux contrats de déneigement résidentiels
- Le contrat doit être signé et reçu chez Déneigement Marc-Olivier Lacroix inc. avec les chèques postdatés ou paiement complet avant vingt heures (20h00) le 10 octobre 2025 pour participer.
- La valeur du prix est égale au coût de votre contrat jusqu'à un maximum de 405\$ plus taxes. Les gagnants se verront rembourser leur contrat de déneigement.
- Les gagnants devront acceptés d'avoir une affiche publicitaire sur le devant de leur propriété, disant qu'ils ont gagnés un déneigement gratuit avec Déneigement Marc-Olivier Lacroix inc. du 11 octobre au 1^{er} novembre 2025
- Les noms des gagnants paraîtront sur notre site web au www.deneigementmolacroix.com et sur cette feuille l'an prochain.

Le tirage se fera au hasard. Le (la) gagnant(e) devra répondre à une question simple.

Dans tout cas, ne peuvent participer au concours l'entrepreneur et les employés de Déneigement Marc-Olivier Lacroix inc. ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Pour vous procurer une copie des règlements du concours , communiqués avec l'entrepreneur par téléphone au 514 915.0863.

BONNE CHANCE & BONNE SAISON

Au plaisir de vous servir !

POUR UN SERVICE DE PREMIER CHOIX, C'EST LACROIX